



Évaluation des personnels - PPCR -

Signez la pétition !

En l'absence d'un rendez-vous de carrière, les promovables à la hors-classe de la campagne 2018 ont reçu à la fin de l'année scolaire dernière une appréciation totalement arbitraire de leur hiérarchie dans le cadre des nouvelles évaluations liées à PPCR. Cet avis a servi à déterminer les promus et les reclassés.

Dans tous les départements, des réactions indignées de collègues ont surgi. Ils considèrent que leur appréciation « satisfaisante ou « à consolider » les font régresser par rapport aux notes qu'ils avaient auparavant et qu'elle ne correspond aucunement à leur engagement professionnel. Ils s'insurgent du caractère définitif de leur avis proposé par des IEN qui, parfois, ne les connaissent pas et ne les ont jamais rencontrés.

Cette campagne de promotions à la hors-classe fait suite aux différents méfaits de PPCR durant l'année 2017-2018. Perte de promotions au grand choix dans la classe normale au moment du reclassement PPCR le 1^{er} septembre 2017, arbitraire encore plus total des promotions à la classe exceptionnelle où la hiérarchie choisit directement qui est promu à ce grade et quand, perte d'indemnité (ID-PE, ASA), premiers rendez-vous de carrière.

Le SNUDI-FO a été reçu au ministère le 10 septembre. A l'issue, toutes les revendications demeurent. Il invite l'ensemble des personnels à signer la pétition contre PPCR.

L'arbitraire, ça suffit !

(voir communiqué du SNUDI-FO et pétition nationale pages 3 et 4)

Saisissez les CHSCT !

Le SNUDI-FO continue de défendre les personnels lésés par leur appréciation et qui avaient déjà réagi à l'arbitraire de la hiérarchie en adressant à l'Inspecteur d'Académie des courriers au mois de juin dernier.

La réponse inacceptable de l'Inspecteur d'Académie à ces courriers ne peut pas rester sans réponse. C'est pourquoi le SNUDI-FO propose maintenant de saisir les CHSCT. (Voir page suivante)

Contre les évaluations arbitraires, Saisissez le CHSCT !

Reçu en entrevue au ministère, celui-ci a confirmé « *« le caractère définitif [des appréciations pour la hors-classe] est intrinsèque à PPCR».*

Ainsi, ces appréciations devraient rester gravées dans le marbre, pour le SNUDI-FO c'est inacceptable!

Après cette réponse du ministère, après celle de l'Inspecteur d'Académie adressée aux enseignants qui avaient rédigé des courriers argumentés de contestation, le SNUDI-FO propose de saisir les CHSCT.

Comment saisir le CHSCT ?

1. Remplir une fiche du Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) !

(Le RSST doit être mis à la disposition mis à la libre disposition des agents. Des consignes ont été données dans ce sens par la hiérarchie en début d'année scolaire. A défaut télécharger la fiche RSST, dans la rubrique Textes et documents du site de l'IA - Document au 3 septembre 2018).

Inscrire sur cette fiche les conséquences liées à l'appréciation : Manque d'objectivité de l'avis, régression dans la carrière, déstabilisation, traumatisme, perte de reconnaissance du travail...

2. Remettre la fiche au directeur de l'école qui transmettra à la hiérarchie (et au syndicat pour le suivi du dossier).

3. Les fiches seront ensuite examinées en réunion du CHSCT où les représentants du personnel et en particulier de Force Ouvrière interviendront pour faire évoluer positivement le dossier.

**Signez, faites signer la pétition pour l'abandon
des nouvelles évaluations et de PPCR !**





SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et professeurs des écoles de
l'enseignement public Force Ouvrière**

Évaluation PPCR et accès à la Hors Classe des PE Après l'audience à la DGRH du 10 septembre, la revendication demeure.

Le SNUDI-FO, reçu par le DGRH le 10 septembre, a rappelé son refus de PPCR dont les conséquences ne cessent de s'abattre sur les personnels

Il a dénoncé les règles d'évaluation mise en œuvre, le taux d'accès à la HC injuste et inacceptable pour les PE, le caractère arbitraire et de surcroît définitif de l'appréciation portée par les autorités hiérarchiques pour l'accès à la HC. Ces dispositions interdisent de fait à des milliers de PE d'accéder à ce grade dans un délai acceptable et surtout avant leur départ en retraite.

L'arbitraire doit cesser

Aux nombreux témoignages d'arbitraire et d'injustice au cours de la première campagne d'évaluation PPCR, le DGRH n'a apporté aucune explication. À notre demande du retour à un barème basé sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS), il a opposé le principe même de PPCR, à savoir le refus d'une carrière cylindrique, seule garante pour le SNUDI-FO, de l'accès à la HC de tous les PE avant leur départ à la retraite.

Il résulte de toutes ces dispositions des écarts de traitement en fin de carrière qui peuvent dépasser 1000 euros mensuels, un pouvoir hiérarchique décuplé dans l'obtention de promotions d'échelon et de grade.

Le ministre confirme que les appréciations des inspecteurs d'académie resteront gravées dans le marbre ! Inacceptable !

À notre demande que les appréciations ne soient pas définitives, et qu'elles puissent évoluer positivement, parce qu'elles pénalisent les PE jusqu'à la fin de leur carrière, le DGRH a indiqué que « *le caractère définitif est intrinsèque à PPCR* ». Ainsi, les appréciations bien souvent injustes et arbitraires, attribuées aux collègues, devraient rester gravées dans le marbre. Pour le SNUDI-FO c'est inacceptable!

Les PE doivent bénéficier d'un taux d'au moins 17 % 13,2 % c'est 3 500 promus en moins

Le refus du ministre de porter le taux d'accès à la HC pour les PE à 17 % (contre les 13,2 % actuels) comme tous les autres corps de l'Éducation nationale écarte de cette promotion 2018 au moins 3 500 PE.

L'écart entre les 13,2 % des PE et les 17 % appliqués à tous les autres corps de l'EN représente 3 500 PE, en effet, 13,2 % représentent 13 054 promus alors qu'un taux de 17 % représente 16 213 promus.

3 500 PE qui accéderaient à un grade supérieur à la veille de leur départ à la retraite. 3 500 PE qui verraient leur pension de retraite augmentée d'autant.

Signez et faites signer la pétition :

«Pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants, l'arbitraire ça suffit ! »

Montreuil, le 11 septembre 2018



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et professeurs des écoles de
l'enseignement public Force Ouvrière**

PETITION NATIONALE

Pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants, l'arbitraire ça suffit !

Les enseignants du 1^{er} degré soussignés constatent que :

- l'introduction des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants conduit à l'arbitraire le plus total que ce soit lors :
 - des entretiens de carrière pour les bonifications d'ancienneté d'un an pour le passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons,
 - des opérations de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle.
- les appréciations subjectives, non justifiées et souvent injustifiables des IA-DASEN, sont souvent dégradantes pour des milliers de collègues aux états de service pourtant irréprochables ce qui conduit à les fragiliser. Ces personnels victimes d'arbitraire sont sans réelles possibilités de recours, le rôle de contrôle a priori des représentants des personnels en CAPD étant rendu impossible par cette réforme ;
- avec la disparition de l'Ancienneté Générale de Service dans les barèmes, remplacée par l'ancienneté dans le corps, les anciens instituteurs sont particulièrement pénalisés dans leur déroulement de carrière ;
- lors de la campagne de promotion à la Hors Classe 2018, des milliers de collègues ont été évalués sans avoir rencontré qui que ce soit. Ces appréciations, qui resteront définitives, ont été portées sans aucune explication ! Elles vont pénaliser ces personnels jusqu'à la fin de leur carrière et réduire le montant de leur pension ;
- le taux d'accès à la HC des PE (13,2 %) reste inférieur aux 17 % de tous les autres corps de l'Education nationale et de la Fonction publique. Cela représente une perte de 3500 promus en 2018 ;
- cette situation découle de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations rentré en vigueur depuis septembre 2017.

En conséquence, les enseignants du 1^{er} degré soussignés revendiquent :

- ▶ L'abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et de PPCR ;
- ▶ Un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel, (Accélération de carrière, passage à la hors classe et classe exceptionnelle) ;
- ▶ L'augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Éducation nationale ;
- ▶ La garantie d'accès à la hors-classe pour tous les personnels avant leur départ à la retraite et le réexamen des appréciations.

Prénom - Nom	établissement	Dépt.	Signature

À retourner à : SNUDI-FO – 26, rue Frédéric Petit - BP 90723 - 80007 AMIENS CEDEX 1